

Délégation Ressources Humaines et Moyens Généraux**Direction des Ressources Humaines****Direction Adjointe Administration des Ressources Humaines****EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT****LE PRESIDENT DU CONSEIL DE LA METROPOLE DE LYON****ARRETE ETABLISSENT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT****AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2NDE CLASSE 2025****Vu** le code général des collectivités territoriales,**Vu** le code général de la fonction publique,**Vu** le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,**Vu** le décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,**Vu** le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,**Vu** l'arrêté du 01 juin 2021 portant lignes directrices de gestion en matière d'avancement de grade et de promotion interne pour les agents de la fonction publique territoriale, et ses arrêtés modificatifs,**Vu** l'arrêté n° 2025-02-19-R-105 portant délégation accordée par M. le Président de la Métropole de Lyon à Mme Zémorda KHELIFI, 10ème Vice-Présidente,**Vu** la situation des fonctionnaires territoriaux de la Métropole de Lyon,**ARRETE****Article 1** – Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^{nde} classe, est établi ainsi qu'il suit :

MATRICULE	NOM	PRENOM	AFFECTATION	OBSERVATION
22397	ROGLIARDO	CYRIL	SRH DTEE	DCE/ESXBruxell
20367	MARCUCCILLI	KEVIN	SRH GEEP TERRITOIRES	ONVY/COLNO/Expl/1
21135	MUZEL	DAMIEN	SRH DTEE	DCE/ESR/PS/Cel MGT
22336	DJEBAILI	KAMEL	SRH GEEP TERRITOIRES	PA/NETSE/Ex/BronCh
26270	CHAINÉ	JEROME	SRH GEEP TERRITOIRES	ONVY/COLNO/Expl/1
26289	ROUADJIA	MOKRANE	SRH GEEP TERRITOIRES	LRG/NETCE/Ex/Ly6
28142	DELCLEVE	MATHIEU	SRH DTEE	DCE/ESXBruxell
28718	LOUVET	ALEXANDRE	SRH GEEP TERRITOIRES	PA/NETSE/Ex/BronCh
28924	SIBY	MAMADOU	SRH DGR	DPM/MBM/MTB/MaiTvx
20303	NAKACHE	JOEL	SRH DGR	DLMG/FAV/Maint Eq
21051	DOSIERE	THIERRY	SRH DTEE	DD/LVI/Exploit 1
19873	PERROT	CLIFF	SRH DGR	DPM/MBM/HM/Salles
19577	CALA	PHILIPPE	SRH DTEE	DCE/ESX/Magas
18687	HACHANI	NAJA	SRH DSHE	PS/FV/VSColTriolet
20081	EL OUAAMARI	RACHID	SRH GEEP TERRITOIRES	PNVS/NETNO/Ex/3Riv
21266	BENDIB	ILYES	SRH GEEP TERRITOIRES	LRG/NETCE/Ex/Ly6
20097	GNANADICOM	SARATHKUMAR	SRH GEEP TERRITOIRES	ONVY/COLNO/Optim
20260	LOPEZ	JOCELYN	SRH GEEP TERRITOIRES	VIL/VCE/Régie/S1
20779	LANSARD	KEVIN	SRH DTEE	DD/LVI/Exploit 2
18591	JOLY	MARC	SRH DGR	DPM/Collèges S3
15013	ABDELLAOUI	HAMZA	SRH GEEP TERRITOIRES	LRD/NETCO/Ex/T4/S1
18658	KAFI	SOUAD	SRH DSHE	LCR/OIGG/ColVallon
18578	PERIANNASSAMY	ZAYALAKSHMY	SRH DSHE	LRG/L36/L3Col Gdru

Article 2 - Les agents peuvent choisir un représentant désigné par l'organisation syndicale représentative de leur choix pour les assister dans l'exercice des recours administratifs contre les décisions individuelles défavorables prises au titre de l'avancement de grade. À leur demande, les éléments relatifs à leur situation individuelle au regard de la réglementation en vigueur et des lignes directrices de gestion leur sont communiqués. Par ailleurs, tout recours contentieux contre la présente décision doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon, soit par requête déposée au greffe du tribunal de Lyon (Palais des jurisdictions administratives, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON cedex 03), soit sur le site www.telerecours.fr, dans les deux mois à partir de la notification de la décision.

Article 3 - Madame la Directrice générale de la Métropole de Lyon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 07 octobre 2025

Le Président et, par délégation,

La Vice-Présidente déléguée aux ressources humaines

Zémorda KHELIFI

La présente liste sera transmise à :

- Madame la Préfète du Rhône,
- Monsieur le Président du Centre de gestion du Rhône,

Elle fera également l'objet d'une publicité par voie d'affichage.